**ANNEXE AU REGLEMENT DE CONSULTATION CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE**

Accord cadre relatif à l’hébergement en pension complète, activités et encadrement des volontaires en séjour de cohésion du SNU pour les sessions « classes et lycées engagés (CLE) » du premier semestre 2025 de la région académique de Provence-Alpes-Côte d’azur (PACA).

Conformément au règlement de consultation, le candidat produit un mémoire technique en respectant le présent cadre. Un travail de synthèse est donc attendu afin de fournir des informations claires et concises.

Le mémoire technique constitue la justification de l’offre au regard du critère suivant :

**CRITERE 1 VALEUR TECHNIQUE (70% de la note finale soit 70 points)**

Ce document doit obligatoirement être renseigné sans modifier la trame du cadre et être joint à l’offre. Il peut être accompagné de tout document utile, apportant des précisions aux réponses formulées dans **la limite de 15 pages.**

Conformément au règlement de consultation, le présent document constitue la justification de l’offre au regard du critère « valeur technique ».

***Cocher le ou les lots pour lesquels vous candidatez***

Lot 1 : session du 3 au 14 mars 2025 pour le département 04 (Alpes-de-Haute-Provence)

Lot 2 : session du 17 au 28 mars 2025 pour le département 83 (Var)

Lot 3 : session du 12 au 23 mai 2025 pour le département 06 (Alpes-Maritimes)

Lot 4 : session du 12 au 23 mai 2025 pour le département 13 (Bouches-du-Rhône)

Lot 5 : session du 12 au 23 mai 2025 pour le département 83 (Var)

Lot 6 : session du 2 au 13 juin 2025 pour le département 04 (Alpes-de-Haute-Provence)

Lot 7 : session du 2 au 13 juin 2025 pour le département 83 (Var)

**Sous-critère 1 : Expérience de l’encadrement et modalités pédagogiques proposées / 20 points**

**Précisez pour chaque lot pour lequel vous candidatez.**

Présentation du corps encadrant :

*Le candidat présente la composition de l’équipe pressentie, à défaut les profils envisagés pour un recrutement futur.*

*Les éléments permettront d’identifier l’expérience des équipes encadrantes sur la classe d’âge et éventuellement sur l’encadrement de séjour de cohésion SNU.*

***Si vous candidatez à plusieurs lots, merci de dupliquer ces informations pour chaque lot***

* Le centre est composé de \_\_\_\_\_\_ compagnies, \_\_\_\_\_ maisonnées qui accueillent \_\_\_\_ jeunes
* Nombre prévisionnel d’encadrants selon le nombre cible de volontaires : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Surveillance médicale assurée par une infirmière ou à défaut par un/une assistant(e) sanitaire ? | | | *Oui* | *Non* |
| L’encadrement sera composé d’une pluralité de compétences avec des personnes disposant d’une expérience … | | | Combien de personnes ? | |
| … dans les armées | *Oui* | *Non* |  | |
| … dans les établissements de l’Éducation nationale | *Oui* | *Non* |  | |
| … au sein des fédérations et associations d’éducation populaire | *Oui* | *Non* |  | |
| Encadrement minoritaire proposé pour des personnes sans qualification particulière de \_\_\_ % de l'effectif d'encadrement global | | | | |

Expérience et qualifications des équipes encadrantes pressenties sur la classe d’âge et éventuellement sur l’encadrement de séjour de cohésion SNU (qualification BAFA ou équivalent reconnu pour l’encadrement d’accueil collectifs de mineurs, expérience dans les armées, dans les établissements de l’Éducation nationale et au sein des fédérations et association d’éducation populaire, expérience dans l’encadrement et l’animation d’ACM…)

Modalités et contenu de la formation spécifique au séjour de cohésion du SNU qui doit être organisée pour les encadrants (fournir un ruban pédagogique et/ ou plannings et modules) :

Présentation du programme pédagogique du séjour de cohésion selon le tronc commun de contenus et les 4 colorations (Sport et Jeux Olympiques et Paralympiques ; Environnement ; Défense et mémoire ; Résilience et prévention des risques). Valorisation des modalités de la mise en œuvre du programme pédagogique et de sa transversalité.

***Rappel :*** *Pour chaque séjour, le titulaire est en capacité de mettre en œuvre les quatre programmes de « coloration ».*

Activités et animations proposées en lien avec le programme pédagogique et en cohérence avec les guides des contenus (tronc commun avec 3 thématiques transversales, 4 modules nationaux, et les quatre « colorations » dont le PSC1). Modalités de mise en œuvre de ces activités en concertation avec les interlocuteurs dédiés du SNU (Chef de projet SNU, SDJES, tuteurs des classes engagées…) et lien avec les intervenants extérieurs (recrutement, cohérence des profils en fonction des activités). Qualité des activités déployées avec une attention particulière aux principes de pédagogie active et à une logique de participation et d’inclusion des volontaires.

Proposition d’un emploi du temps de journée type et d’un programme prévisionnel des activités du tronc commun et d’un programme de trois jours pour les 4 « colorations » (dont le PSC1) ainsi que des activités supplémentaires, en lien avec des partenaires locaux et l’offre de proximité sur le territoire.

Mise à disposition des moyens nécessaires pour l’exécution du programme pédagogique (équipements, transports, matériels, intervenants spécialisés pour les activités spécifiques avec un profil et des expériences adaptés à l’activité qui sera déployée).

**Sous-critère 2 : Situation géographique du centre de séjour et son environnement / 10 points**

Accessibilité du site par les transports routiers et/ou ferroviaires :

Distance kilométrique entre le centre d’accueil et une structure de soins ambulatoire (cabinet médical, centre de santé, maison médicale de garde, maison de santé pluriprofessionnelle ou autres) permettant les soins de premiers secours pendant le séjour :

Offre d’équipements culturels et sportifs ou de sites d’intérêts culturels ou naturels à proximité du centre (distance et type à préciser) :

**Sous-critère 3 : Etat d’entretien des locaux et qualité de l’hébergement, adaptation des locaux et de son équipement au contenu du séjour de cohésion / 20 points**

Confort et état d’entretien des locaux (joindre dernier PV de la commission de sécurité et fournir le(s) numéro(s) d’agrément du service départemental de la jeunesse, de l’engagement et des sports pour les bâtiments où sont hébergés les mineurs si déjà obtenus) :

Capacité d’hébergement maximum permettant d’accueillir les volontaires et leurs encadrants *:*

***Tableau à compléter par lot le cas échéant :***

|  |  |
| --- | --- |
| Capacité maximum d’hébergement du centre dédié au SNU (site principal) |  |
| Capacité maximum d’hébergement du centre dédié au SNU (annexe le cas échéant) |  |
| Capacité maximum totale tous bâtiments confondus pour le SNU |  |
| Privatisation du centre | Oui  Non |

Adaptation des locaux au contenu du séjour de cohésion : (détailler les espaces dédiés délimités au séjour pour éviter les interactions entre les mineurs et les personnes extérieures ou le cas échéant si le centre sera réservé en intégralité pour ces prestations) :

Description des chambres (présence de lits individuels pour les jeunes (un lit double ou simple = 1 volontaire) **- chaque mineur doit disposer d’un moyen de couchage individuel**, mise à disposition de secteurs différenciés garçons/filles par bâtiment et/ou étage, surface des chambres, nombre de volontaires par chambre…)

Description des équipements ou services adaptés au fonctionnement du séjour de cohésion : (nombre de salles mises à disposition, postes informatiques et imprimante, connexion internet, service de blanchisserie, linge de lit, vidéoprojecteurs, espaces permettant l’organisation d’activités de plein air dont un espace extérieur dédié pour l’implantation d’un mât pour la levée des couleurs …)

En sus des éléments demandés ci-dessus, afin de compléter le mémoire technique permettant l’analyse des offres, il est demandé de joindre si possible en annexe du mémoire technique un support photo, vidéo ou indiquer un lien internet permettant de visualiser l’organisation du centre (parties communes et individuelles).

Conformément à l’article 7.4 du CCP, le candidat atteste que les locaux identifiés ont fait l’objet d’une analyse de leur vulnérabilité dans les conditions rappelées dans le guide « Vigilance attentats : les bons réflexes Guide à destination des organisateurs, des directeurs et des animateurs en charge d’accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif »

oui  non

**Sous-critère 4 : Qualité de la restauration / 10 points**

Modalités d’approvisionnement et de production (circuits courts, agriculture biologique) :

Qualité et traçabilité des produits :

Variété des menus :

Organisation de l’espace de restauration et du temps du repas (adaptabilité de la pause méridienne en fonction des activités, présence d’un self-service, possibilité de préparer des repas à emporter):

Solution(s) proposée(s) en matière de prévention du gaspillage, tri sélectif et réduction des emballages :

**Sous-critère 5 : Méthodologie, organisation en lien avec l’administration / 10 points**

Organisation de la relation proposée avec l’administration en amont du séjour (déclinaison du projet éducatif et organisation de réunions préparatoires avec les interlocuteurs identifiés tels que les référents établissements, les chefs de projets SNU et SDJES) et déclaration de l’Accueil Collectif de Mineur si pas déjà réalisée…) :

Méthodologie et organisation de la coordination avec l’administration pendant le séjour : (relation entre le chef de centre et le SDJES, coordination avec les chefs de projet SNU et SDJES, modalités d’organisation du chef de centre pour régler les problèmes logistiques et organisationnels) :